

## COMMUNE DE PLOMBIÈRES-LES-DIJON

## **DEMANDE DE**

## NEUTRALISATION DE PLACE DE STATIONNEMENT OU DE STATIONNEMENT SUR TROTTOIR

À envoyer à :

Hôtel de Ville de PLOMBIERES-LES-DIJON Place de la Mairie – 21370 PLOMBIERES-LES-DIJON mairie@plombieres-les-dijon.fr

Impérativement au minimum 8 jours avant le début de l'occupation

Je soussigne (Nom – Prenom – Raison sociale)
Adresse:
$(N^{\circ}  T\acute{e}l: \hspace{1cm} N^{\circ}  FAX: \hspace{1cm} Courriel: \hspace{1cm} @. \hspace{1cm}$
N° SIRET (mention obligatoire pour les entreprises) :
Sollicite:  La neutralisation de
Situé(s) : rue – boulevard – avenue – place (1)
Au droit – en face – du – des – $n^{\circ}$ (s) (1)
(Joindre en annexe tout dessin et/ou photo utile à la compréhension de la demande)
A la date du jusqu'au
En vue d'effectuer:  Un déménagement ou des travaux de manutention (1)  Des travaux de réfection de toiture, de ravalement de façade (1)  D'évacuation de déblais (1)  Ou autre (1)
A l'adresse ci-dessus ou

## et m'engage:

- A informer les Services Municipaux 24 heures avant la date de fin d'occupation réelle, au cas où les places neutralisées seraient libérées avant la date prévue. (Cette information pourra être faite soit par courrier, soit par courriel, soit par visite à l'accueil de l'Hôtel de Ville aux heures d'ouverture.
- A prendre en charge <u>la fourniture, la pose et l'entretien de la signalisation</u>. Dans le cas de la neutralisation de place(s) de stationnement, cette signalisation devra être placée <u>48h à l'avance</u>. De plus, elle devra être complétée avec un panonceau indiquant l'objet et la période de neutralisation.

Fait à PLOMBIÈRES-LES-DIJON, le

(signature)